

CULTURE**Cinéma municipal le Luxy**

Convention avec l'association Europa Cinémas pour le soutien à la diffusion des films européens au titre de l'année 2017

EXPOSE DES MOTIFS

Depuis de nombreuses années, le Luxy s'engage dans la mise en œuvre des objectifs de la Commission Européenne pour le soutien à la diffusion des films européens, en s'engageant à ce que 22 % au minimum de la programmation globale de la salle, en nombre total de séances, soit consacré à des films européens non nationaux.

L'association Europa Cinémas a signé une convention avec la Commission Européenne pour promouvoir, en son nom, un travail de diffusion de films européens. Cette association accorde des subventions aux salles de cinéma européennes diffusant une proportion donnée de films européens, particulièrement ceux issus d'autres cinématographies que celles de leur propre territoire. A cette subvention peut s'en ajouter une seconde au titre du travail de diffusion mené autour de films européens à destination du jeune public, ce qui est le cas pour le cinéma le Luxy.

Cet engagement de la Ville entraîne le versement d'une contrepartie, qui prend la forme d'une subvention, à hauteur de 13 345 euros pour l'année 2017.

Je vous propose donc d'approuver la convention avec Europa Cinémas ayant pour objet de formaliser les engagements de la Ville et les modalités de versement du soutien précité.

Les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

P.J. : convention

CULTURE

12) Cinéma municipal le Luxy

Convention avec l'association Europa Cinémas pour le soutien à la diffusion des films européens au titre de l'année 2017

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

vu ses délibérations du 17 décembre 2009 approuvant la municipalisation du mode de gestion du cinéma le Luxy à compter du 1^{er} janvier 2010 et décidant la création d'un budget annexe afférent,

vu sa délibération du 17 novembre 2016 approuvant la convention avec l'association Europa Cinémas pour le soutien à la diffusion des films européens au titre de l'année 2016,

vu sa délibération du 23 mars 2017 adoptant le budget annexe du cinéma municipal le Luxy pour l'année 2017,

considérant que l'association Europa Cinémas, à la suite de la signature d'une convention avec la Commission européenne, accorde des subventions aux salles de cinéma européennes diffusant une proportion de films européens non nationaux ainsi que des films européens à destination du jeune public,

considérant qu'il convient de signer une nouvelle convention avec l'association Europa Cinémas afin de percevoir les subventions susvisées pour l'année 2017,

considérant que la Ville apporte son soutien à l'accès à la culture pour tous,

vu la convention, ci-annexée,

vu le budget communal,

DELIBERE

par 35 voix pour et 6 abstentions

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention avec Europa Cinémas relative à la diffusion des films européens et AUTORISE le Maire à la signer ainsi que tous les actes y afférent, notamment ceux relatifs au dépôt du dossier de demande de subventions.

ARTICLE 2 : DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 29 NOVEMBRE 2017

RECU EN PREFECTURE

LE 29 NOVEMBRE 2017

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 29 NOVEMBRE 2017